



ERASMUS+
BROCHURE ÉTUDIANTS
2023-2024
Informations principales

Mettez de l'International dans vos études !...

§ Découvrez une nouvelle culture, d'autres manières d'envisager l'art chorégraphique et la formation de l'interprète

§ Perfectionnez votre niveau de langue étrangère

§ Valorisez votre curriculum vitæ pour votre insertion professionnelle

§ Faites des rencontres, constituez un réseau professionnel

Principes généraux et règles

Titulaire de la Charte Erasmus+, le PNSD offre à tout étudiant en DNSP2 et DNSP3 la possibilité d'un séjour à l'étranger, dès la 2ème année d'études. Cette mobilité est effectuée dans le cadre du programme **Erasmus+**, dans les établissements partenaires du PNSD. Grâce au système de transfert de crédits ECTS (European Credit Transfer System), les études accomplies à l'étranger sont validées dans votre cursus au PNSD.

Ø Mobilité d'études (SMS) en classe DNSP2 et DNSP3

- Durée : de 2 à 12 mois
- Contrat d'études : Learning Agreement entre l'établissement d'accueil, l'établissement de rattachement et l'étudiant
- Droits de scolarité : payés au PNSD, et non à l'établissement d'accueil
- Diplôme délivré : diplôme du PNSD, et non celui de l'établissement d'accueil

Ø Mobilité de stage (SMP) en classe DNSP3

- Les mobilités de stage dans une compagnie de danse (SMP), de deux mois minimum
- Droits de scolarité : payés au PNSD
- Diplôme délivré : diplôme du PNSD, et non celui de l'établissement d'accueil

Calendrier & Modalités pratiques

Un séjour à l'étranger pendant les études se prépare **au moins un an à l'avance** (élaboration et mise en place du projet).

Pour l'année scolaire 2024-2025, la demande doit être envoyée à Amélie Clisson de Macedo **avant le 12 décembre 2023** : lettre de motivation expliquant le souhait d'effectuer une mobilité, liste des écoles choisies, curriculum vitæ.

Sélection des étudiants « sortants »

La commission de sélection du PNSD sélectionne les étudiants en janvier selon les critères suivants :

- Profil répondant aux critères d'éligibilité Erasmus+
- Pertinence du projet en rapport avec le projet personnel de l'étudiant
- Degré de motivation et d'autonomie dans le montage du projet
- Résultats artistiques et potentiel de professionnalisation
- Capacités d'adaptation à l'environnement professionnel visé par le stage et connaissance des langues étrangères
- Avis de l'équipe pédagogique sur la pertinence du séjour

Candidature Erasmus (selon l'école dans laquelle vous postulez)

- Lettre de motivation
- Enregistrement audio ou vidéo (15 à 20 minutes)
- Curriculum vitae
- Learning agreement
- Lettre de recommandation de votre professeur principal
- Copie de carte d'identité ou de passeport

Chaque étudiant sélectionné bénéficie d'un suivi individualisé dans la préparation de sa candidature.

Préparation linguistique

Évaluation avant le départ et au retour sur OLS (Online Linguistic Support) afin de connaître vos besoins/progrès. Des cours de langue en ligne vous seront attribués si nécessaire.

Financement du séjour

L'étudiant en mobilité peut bénéficier d'une allocation de mobilité attribuée

- Soit par l'Union Européenne, versée par le PNSD.
- Soit par le Conseil Régional Sud : <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/prame-enseignement-superieur>

Quels montants de bourse Erasmus + pour quels pays ?

«Le montant des bourses Erasmus+ est très variable », indique Mathilde Bégrand, responsable du pôle enseignement supérieur à l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation. « *Le critère principal pour le déterminer, c'est le pays de destination. En effet, si vous partez à Berlin, vous n'aurez pas les mêmes besoins qu'à Bucarest ou Copenhague. C'est pourquoi la Commission européenne a classé les pays du programme en plusieurs groupes, en fonction du niveau de vie sur place. Elle a défini des fourchettes de montants mensuels que les établissements doivent prendre en compte pour définir le niveau des bourses* », explique-t-elle.

- 1er Groupe : Pays où le coût de la vie est plus important (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède). **348 à 674€/mois pour les études ; 498 à 824€/mois pour les stages**
- 2ème Groupe / Pays où le coût de la vie est moyen (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal). **292 à 606€/mois pour les études ; 442 à 756€/mois pour les stages**
- 3ème Groupe : Pays où le coût de la vie est moins élevé (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie). **225 à 550€ pour les études ; 375 à 750€/mois pour les stages.**

INCLUSION ET DIVERSITÉ

Le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 s'est fixé 4 priorités :

- L'inclusion et la diversité
- L'environnement et la lutte contre le changement climatique
- La transformation numérique
- La participation active à la vie démocratique/ citoyenneté

L'inclusion et la diversité est une priorité forte du programme. Il s'agit de développer des projets qui favorisent l'égalité des chances au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Projet AC1 : des durées de mobilités plus courtes si justifiées

Projets AC2 : 3 points supplémentaires accordés lors de l'évaluation.

AC1 : un financement sur frais réels pour la prise en charge des personnes concernées + un financement organisationnel supplémentaire de 100€/participant concerné

Projets AC1: un complément financier forfaitaire pour la mobilité

CERCLE 1-

guide du programme Erasmus+ 2022: 8 obstacles généraux

Cette priorité vise à développer de manière substantielle la participation des personnes « avec le moins d'opportunités » c'est-à-dire les personnes les plus fragiles, les plus éloignées de la mobilité et celles qui en ont le plus besoin. Le guide du programme Erasmus+ définit les 8 obstacles pour caractériser ces participants :

- Handicaps
- Problèmes de santé
- Obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation
- Différences culturelles
- Obstacles sociaux
- Obstacles économiques
- Obstacles liés à la discrimination
- Obstacles géographiques

CERCLE 2-

9 critères inclusion définis au BOEN & BOESR

CERCLE 3-

Personnes en situation de handicap ou affection longue durée (ALD), autres situations particulières justifiées. Le programme vise à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès, l'inclusion, la diversité et l'équité à travers l'ensemble de ses actions. Les organisations et les participants ayant moins d'opportunités occupent une place centrale dans le programme Erasmus+ qui met à leur disposition des mécanismes et des ressources spécifiques. Lorsqu'elles élaborent leurs projets et activités, les organisations devraient adopter une approche inclusive afin de rendre ces projets et activités accessibles à divers types de participants.

Lors de votre entretien avec la coordinatrice ERASMUS, n'hésitez pas à faire état des obstacles que vous pourriez rencontrer afin que des aides potentielles puissent vous être proposées.

Plus d'information

Agence Erasmus+ France : www.agence-erasmus.fr

Établissements partenaires

Le PNSD est en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur :

- Espagne : CSDMA Maria de Avila + RCPD Mariemma, Madrid
- Hollande : CODARTS Rotterdam, Royal Conservatoire The Hague, Académie de danse et de théâtre Amsterdam
- Allemagne : PALUCCA Hoschshule for tanz Dresden
- Suède : The royal Swedish ballet school, Stockholm

NB : Pour des séjours dans d'autres écoles, la procédure peut se trouver rallongée, ou le séjour s'avérer impossible. Une convention bilatérale doit être signée par les deux établissements.

Coordinatrice ERASMUS au PNSD

Amélie Clisson de Macedo

amelie.clisson@pnsd.fr 06 15 16 67 71

Assistée de Nathalie Bauchez

Nathalie.bauchez@pnsd.fr

Responsable international au sein de l'équipe pédagogique PNSD

Francesco Curci